

Votre carte bénéficie désormais de **la fonctionnalité sans contact**

**Utilisez votre carte sans contact⁽¹⁾ pour
vos achats inférieurs ou égaux à 30 € !**



(1) Pour désactiver/réactiver la fonctionnalité sans contact de votre carte :

- **Client particulier**, effectuez le changement directement sur votre espace personnel internet www.particuliers.societegenerale.fr,
- **Client professionnel**, contactez votre conseiller,
- **Client entreprise**, effectuez une demande auprès du gestionnaire de cartes Affaires de votre entreprise.



Commerces de proximité, grandes surfaces, transports en commun... **Ne cherchez plus votre monnaie, gagnez du temps en payant sans contact !**

- 1 -



Le commerçant saisit le montant de la transaction.

- 2 -



Si le terminal de paiement affiche la signalétique sans contact, posez simplement votre carte sur le terminal de paiement.

- 3 -



Un bip sonore indique que la transaction a bien été effectuée, le ticket est édité.

Pour régler vos achats supérieurs à 30 €, insérez votre carte et composez votre code, comme d'habitude.

Pour des raisons de sécurité, il peut vous être demandé de façon aléatoire d'insérer votre carte dans le terminal de paiement du commerçant et de saisir votre code secret, même pour des montants inférieurs ou égaux à 30 €.



Banque & Assurances

Société Générale S.A. au capital de 1 009 897 173,75 EUR. Siège social à Paris, 29 bd Haussmann 75009 Paris - 552 120 222 R.C.S. Paris - BDDF/PAY/MON, 75886 Paris Cedex 18 - Photo : © Paul Bradbury/Caia Images / GraphicObsession - Réf. (D) 714885 - Studio Société Générale - 02/2018.



Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.